

TARIF RESTAURATION – HEBERGEMENT

APPRENTISSAGE 2024-2025

A la charge de l'apprenti

(Participation OPCO de l'employeur déduite) °

- Déjeuner : 2.14 € par repas
 - Diner : 0.95 € par repas
 - Nuitée + petit déjeuner : 3.56 € par nuit
-